

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RELIA)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
COMITÉ DE PILOTAGE DU 23 SEPTEMBRE 2013**

Présent(e)s :

BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
BLAVIER Pascal – CAP FLY (+ procuration Siajef) – Liège
CHARLIER Florence – Clips - Liège
DAVENNE Géraldine – Plan de Prévention - Waremme
DEGEYE Anne – IHP de Huy - Huy
DELAHAYE Tijl – La Teignouse zone 4 - Comblain-au Pont
DELATE Julie – Huy Clos - Huy
DELHAUTEUR Dominique – Fondation privée TADAM - Liège
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
JOIE Christophe – CHRH - Huy
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
MEDERY Ludovic – Siajef (Revers asbl) - Liège
MORENO Yolande - Maison médicale Cap Santé - Huy
LAPORTE Carole – La Teignouse (zone 5) – Comblain-au-Pont
RIGO CHRISTINE – Nadja - Liège
SARTORI Sabine – PFPL – Liège
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
TASQUIN Hervé – Thaïs - Liège
TRABERT Claire - Cercle des médecins généralistes – Huy
TYOU Béatrice – AIGS + Génération Assuétudes + Les Lieux-Dits –
Vottem/Herstal/Waremme

Excusé(e)s :

BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BRENNENRAEDT Dominique – Thaïs - Liège
FIEVET Adrien – Plan de cohésion social de la Ville de Liège - Liège
PINTO Emmanuel – ISoSL, Unités hospitalières - Liège
POLLERS Sophie – GAP_{PP} – Flémalle
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
VAN TORRE Anne-Marie - CHR de la Citadelle - Liège
WATTIEZ Christine – PFPL – Liège

Absent(e)s :

JACQUES Christian – FLAMG – Liège

LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège

PÉTRÉ Léon – APPL – Liège

Secrétariat :

Frédéric Gustin – RéLiA

- **Accueil des participants**
- **Approbation du projet de procès-verbal du 13 juin 2013**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 13 juin 2013 est approuvé, il accède donc au statut de procès-verbal de la réunion du 13 juin 2013

- **TADAM**

Concernant Tadam, F. Gustin rappelle que les membres du Comité de pilotage avaient indiqué que la Fondation privée Tadam pouvait être représentée au sein du Comité de Pilotage en tant que service de traitement. Comme nous le savons, les activités relatives au traitement de Tadam sont actuellement en suspens. Lors de la dernière réunion, les membres du Comité de pilotage du RéLiA avaient souhaité la présence du Coordinateur Général de la Fondation privée Tadam pour aborder cette question. Dominique Delhauteur étant présent, la parole est à lui.

D. Delhauteur rappelle que les activités médicales de la Fondation ont cessé le 8 janvier de cette année. Aucune autorisation de poursuivre les traitements n'a été obtenue. La Fondation existe encore, ne fût-ce que pour qu'elle puisse honorer ses dettes. En effet, la Fondation est encore en attente du règlement de subventions qui lui est due. Bref, même si c'est actuellement une coquille vide, la Fondation existe encore. D. Delhauteur n'est pas optimiste quant à la relance de l'activité thérapeutique de Tadam. En effet, avant la réforme de l'état, le seul interlocuteur était le niveau Fédéral. Actuellement, on dépend du Fédéral pour les autorisations, mais des entités fédérées pour le financement. Or la période est difficile et le projet est coûteux. Par ailleurs, au vu de ce qu'il a pu lire du rapport de l'Université, il doit bien confirmer son manque d'optimisme.

S. Soffritti demande si D. Delhauteur voit un intérêt à ce que la Fondation privée Tadam soit encore membre du comité de pilotage du RéLiA.

D. Delhauteur y voit certainement un intérêt intellectuel, mais il est vrai que tant que la Fondation n'a pas repris ses activités, ce n'est pas nécessaire. D. Delhauteur souligne néanmoins que les activités de la Fondations pourraient éventuellement reprendre, mais en réorientant ses activités, et pourquoi pas avec le développement d'une salle de consommation. La participation de la Fondation privée TADAM au Comité de pilotage du RéLiA sera sollicitée à nouveau en fonction de la concrétisation éventuelle de nouvelles modalités de fonctionnement.

Ph. Bollette demande en quoi le rapport de l'université ne permet pas un optimisme débordant.

D. Delhauteur n'a pas encore pu lire l'entièreté du rapport, mais il ne lui semble pas assez positif pour pouvoir justifier une dépense plus couteuse que les traitements « méthadone ». Il faudra porter le débat sur la question de savoir si cela vaut la peine pour ce public cible précis. D. Delhauteur souligne que ce n'est pas le rapport qui dit cela, il s'agit de sa lecture politique de ce que le rapport dit. Les résultats ne sont pas suffisamment significatifs. On va défendre ce type de traitement, mais cela va être difficile ! D. Delhauteur souligne qu'il s'agit ici de son avis personnel.

L. Maisse rapporte que le traitement était très cher dans les conditions imposées par le protocole scientifique.

D. Delhauteur rappelle que ces conditions ont imposé la durée du traitement et la porte d'entrée dans le traitement (randomisation...). Il craint qu'une argumentation dans ce sens ne soit malheureusement pas suffisante pour convaincre au niveau politique.

- **Retour sur les ateliers organisés par le RELIA depuis la dernière réunion du Comité de pilotage : réunion Risquer Moins du 27 juin 2013 et Atelier Assuétudes du 9 septembre 2013 ;**

- **Risquer moins du 27 juin 2013**

Une réunion des partenaires du consortium Risquer Moins Liège a été organisée le jeudi 27 juin 2013. L'actualité du Réseau Risquer moins concerne d'une part le projet Quality nights. Retenons à ce sujet qu'une conférence de presse va être organisée le 2 octobre prochain à 17h00 au studio 22 pour le lancement du Label Quality nights dans cinq lieux festifs liégeois. Deux autres lieux festifs supplémentaires sont également en cours de labellisation. Vous êtes évidemment les bienvenus lors de cette conférence de presse. D'autre part, différents événements festifs ont bénéficié de la présence de Risquer Moins. Il s'agit de "la Fiesta du Rock à Flémalle", de "la fin des examens dans le Carré", du "15 août" et de la City parade. Le prochain événement couvert sera l'Unifestival au Sart-Tilman.

- **Atelier Assuétudes du 9 septembre 2013**

Les membres de l'Atelier Assuétudes se sont réunis le 9 septembre 2013. L'ordre du jour de cette réunion était réservé à une présentation du Groupement d'Entraide pour Proches et Parents de personnes Toxicomanes et Alcooliques. L'intérêt de cette réunion très riche en informations a été rehaussé par le témoignage de deux couples de parents. A noter qu'à Liège, la CNDA participe aux travaux du GEPTA.

- **Reconduction de la Convention conclue entre le RéLiA et le consortium Risquer Moins Liège : Prise de décision**

F. Gustin indique que la convention de collaboration conclue entre le RéLiA et Risquer Moins avait été conclue pour un an. Cette convention prévoit que le Coordinateur du RéLiA coordonne cette initiative de réduction des risques en milieu festif. Il demande aux membres de Risquer Moins présents et aux membres du Comité de pilotage s'ils souhaitent que cette

collaboration soit poursuivie. En effet, la convention arrive à son terme en ce mois de septembre.

C. Dungalhoeff estime que cette collaboration est fort fructueuse.

S. Soffritti s'inquiète de la charge de travail que cela représente et estime que cette charge de travail s'avère plus importante que prévu.

Th. Lottin estime que le coordinateur du RéLiA doit rester disponible pour d'autres centres d'intérêts qui pourraient se manifester. Il demande dans quelle mesure certaines tâches ne peuvent pas être sous-traitées ?

L. Maisse relève que si d'autres centres d'intérêts devaient se manifester, F. Gustin serait rapidement au courant de cette situation et pourrait en faire écho au Comité de pilotage.

F. Gustin indique d'une part qu'il appartient au RéLiA de soutenir et de développer des actions de réduction des risques sur son territoire. C'est une mission du décret. D'autre part, il souligne que cette année a été une année un peu exceptionnelle étant donné que Risquer Moins a développé le projet de labellisation « Quality Nights ». Il rappelle que le pilier réduction des risques est extrêmement mal financé et que dans ce contexte difficile, tous les partenaires de ce projet ont dû puiser dans leurs dernières réserves pour maintenir ce type d'intervention au sein du territoire du RéLiA. Quant à l'aspect temporel, il rappelle la loi de Zeigarnik selon laquelle on fait ce qu'on doit faire dans le temps qui nous est imparti pour le faire.

C. Dungalhoeff indique que sans le RéLiA, il serait impossible pour les partenaires de Risquer Moins d'organiser une coordination.

Th. Lottin estime qu'il faut rester vigilant sur le fait que le RéLiA ne soit pas phagocyté par Risquer Moins.

Les membres du Comité de pilotage décident à l'unanimité tant dans le groupe privé que dans le groupe public que la convention peut être reconduite pour une durée d'un an.

- **Justification 2012 - Présentation de la projection des comptes 2013 du RéLiA – Madame Christine Wattiez – Prise de décision quant à des propositions de la PFPL**

Madame Wattiez étant excusée, F. Gustin présente les données chiffrées actuelles que Madame Wattiez lui a communiquées (voir en annexe). Suite à un problème de justificatif en 2012 concernant l'utilisation du bureau et de la salle de réunion et pour ne pas perdre le subside, la PFPL fait la proposition de justifier des frais de secrétariat à hauteur de 0,05 ETP. Ce mode de fonctionnement serait poursuivi en 2013.

Un reliquat de 1239,75 € devra être dépensé en 2013. Il conviendra de se décider quant à l'affectation de ce reliquat lors de notre réunion de décembre.

Aucun commentaire n'est exprimé.

Les membres du Comité de pilotage marquent leur accord à l'unanimité tant dans le groupe privé que dans le groupe publique.

- **Réduction des risques dans les arrondissements de Huy et de Waremme : une initiative de la Province de Liège ? En collaboration avec le RéLiA ? (Invitation de représentants de la Province de Liège à 15h30)**

Jérôme Ghéroucha et Juliette Quadri qui étaient invités à partir de 15h30 sont malheureusement excusés.

Les membres de la zone 4 indiquent qu'ils ont en effet été contactés par Madame Quadri. Elle venait chercher des informations. Elle était étonnée qu'il n'y ait rien comme lieu festif pour les jeunes fêtards sur les arrondissements de Huy et de Waremme. F. Gustin propose qu'une réunion soit organisée à Huy avec les membres de la zone 4, la province et le RéLiA afin d'envisager plus finement les attentes mutuelles. C. Laporte souligne que les réalités sont différentes en Ville et dans les campagnes.

- **Divers**

- Représentant assuétude au sein du Comité de réseau du projet pilote « Fusion Liège »

Début septembre, Madame Huard (SPF Santé publique -Cellule drogues) a informé la Fédito Wallonne que "*dans l'optique d'une meilleure intégration du secteur spécialisé en assuétudes dans la réforme des soins en santé mentale, il a été convenu qu'un représentant du secteur (assuétudes) serait intégré dans les comités de réseaux (ou comités de travail stratégique) de la réforme SSM*".

Au sein du Conseil d'Administration de la Fédito W, il a été convenu que **chaque Réseau assuétudes ayant sur son territoire un projet 107** (Liège, Hainaut occidental, Verviers, Région du Centre, Hainaut et Namur) **puisse décider au sein de son CA ou de son Comité de Pilotage de la personne qui pourra représenter le secteur assuétudes au sein du Comité de Réseau 107** en tenant compte des spécificités locales et en bonne intelligence avec le projet 107 concerné. (Les coordinateurs 107 sont informés de cette nouvelle exigence). (Voir mail de Madame HELLEMANS, Administratrice Réseau à la Fédito Wallonne).

Th. Lottin estime que même si les assuétudes ne constituent pas un groupe cible, elles représentent un ensemble de patients qui ne doit pas être oublié dans le cadre de la réforme. Cette démarche se justifie donc. Il estime que cela doit être une personne ayant une bonne connaissance des assuétudes, et quelqu'un de neutre qui doit être désigné. Bref, il doit s'agir du coordinateur du RéLiA.

F. Gustin indique qu'il n'est pas a priori candidat. Il rappelle que même si c'est le Comité de pilotage du RéLiA qui l'a désigné, il n'en reste pas moins qu'il est engagé par la PFPL. Il estime qu'il ne bénéficie pas d'une marge de manœuvre suffisante pour endosser cette responsabilité.

Ph. Bollette relève que c'est surtout l'extra-hospitalier qui n'est pas représenté. En effet, le pôle assuétudes est déjà représenté dans le Comité de réseau (Odyssee, Clean, Dédale).

S. Sartori estime également que les assuétudes sont déjà représentées. En tant que Psychiatre, elle n'a pas envie de faire des tranches, il faut rester généraliste.

Th. Lottin réaffirme que les assuétudes nécessitent une attention particulière. S. Sartori ne dit pas qu'il ne s'agit pas d'une population particulière, mais elle insiste pour que toute la santé mentale soit prise en compte.

C. Dungalhoeff s'interroge sur le profil le plus adéquat. S'agit-il de quelqu'un avec un profil davantage « santé mentale » ou quelqu'un davantage « assuétudes ». Quel profil sera le plus adéquat ?

F. Gustin indique qu'aucune décision ne pourra être prise aujourd'hui. En effet, ce point n'était pas à l'ordre du jour. Un comité de pilotage extraordinaire sera peut être organisé en fonction du délai (à renégocier) pour fournir une réponse au SPF Santé Publique.

- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du lundi 9 décembre 2013, de 14h00 à 16h00, au siège de la PFPL :**
 - Accueil des participants ;
 - Approbation du projet de procès-verbal du 23 septembre 2013 et du projet de procès-verbal 4 octobre 2013 ;
 - Retour sur les réunions et/ou ateliers organisés par le RELIA depuis la dernière réunion du Comité de pilotage : Atelier Alcoolisme, réunions Risquer Moins et Atelier Assuétudes ;
 - Nouvelle présentation de la projection des comptes 2013 du RéLiA – Madame Christine Wattiez – Prise de décision quant à des propositions de la PFPL et quant à l'utilisation du reliquat disponible ;
 - Demande de subvention facultative pour la zone 4 – organisation pratique de la coordination zone 4 à venir - Prise de décision
 - Nouvelles modalités pour l'obtention de l'agrément (zone 5) ;
 - Représentation assuétudes au comité de réseau du projet pilote Fusion Liège – Lien avec le Comité de pilotage du RéLiA et modalités de fonctionnement
 - Divers

ANNEXE 1

**Estimation des dépenses affectées au RéliA
Subside 2013
62 404,61 euros**

	Estimation des dépenses jusqu'au 31/08/2013	Estimation des dépenses du 01/09/2013 au 31/12/2013
Charges salariales RéliA		
Frédéric Gustin 0,75 ETP		
Rémunérations brutes	€ 32.786,42	€ 16.000,00
13ème mois		€ 3.500,00
Pécule de vacances	€ 2.838,01	
Médecine du travail	€ 36,75	
Abonnements sociaux	€ 103,68	€ 60,00
Jenny Gérard 0,05 ETP	€ 1.540,00	€ 760,00
Total des charges salariales :	€ 37.304,86	€ 20.320,00
Frais de fonctionnement RéliA		
Produits d'entretien	€ 127,57	€ 100,00
Electricité	€ 98,82	€ 60,00
Gaz	€ 671,83	€ 450,00
Eau	€ 15,94	€ 90,00
Fournitures de bureau	€ 1.337,15	€ 600,00
Frais postaux	€ 33,80	€ 60,00
Frais de téléphone - fax	€ 101,89	€ 250,00
Site internet	€ 70,07	
honoraires comptabilité	€ 238,28	
Secrétariat social	€ 188,28	€ 80,00
Assurance incendie	€ 217,93	
Assurance véhicule mission	€ 502,58	
cotisations et abonnements	€ 150,00	100
Frais de réunion	€ 84,41	250
Frais de déplacements & parking	€ 1.015,58	€ 1.500,00
Frais d'activités RéliA		€ 1.239,75
Total des frais de fonctionnement	€ 4.854,13	€ 4.779,75
Totaux :	€ 37.304,86	€ 25.099,75
		€ 62.404,61

ANNEXE 2

Bonjour à tous,

Pour rappel, fin juin des représentants de la Fédito W (dont moi-même pour les réseaux assuétudes) ont été invités à une concertation sur la place du secteur "drogues" dans la réforme des soins de santé mentale (art 107 de la loi sur les hôpitaux) au Service Public Fédéral Santé Publique. Cette réunion avait lieu dans le contexte de l'intégration des projets-pilotes "unités de crise" dans la réforme des soins en santé mentale.

Début septembre, Madame Huard (SPF Santé publique -Cellule drogues) a informé la Fédito W que "*dans l'optique d'une meilleure intégration du secteur spécialisé en assuétudes dans la réforme des soins en santé mentale, il a été convenu qu'un représentant du secteur (assuétudes) serait intégré dans les comités de réseaux (ou comités de travail stratégique) de la réforme SSM*".

Le comité de réseaux 107 est constitué du coordinateur de réseau 107 et de l'ensemble des garants de services. Il doit aboutir à l'opérationnalisation du travail en réseau sur le territoire défini.

C'est un groupe de préférence fermé, qui établit dès le départ un plan de travail structuré (plan de programme) comprenant obligatoirement: - la finalité recherchée (construction opérationnelle du réseau), - les objectifs généraux pour y parvenir, - les actions à mener, - les moyens à y affecter, - un échéancier, - une analyse feed back (évaluation permanente des résultats).

Ce plan programme est connu et bien intégré par tous les membres du comité de travail (le coordinateur de réseau et les garants de services). Ce plan programme est sous la responsabilité globale (pilotage) du coordinateur de réseau qui veillera à la réalisation des objectifs par une animation dynamisante des différents acteurs. »

Au sein du Conseil d'Administration de la Fédito W, il a été convenu que **chaque Réseau assuétudes ayant sur son territoire un projet 107** (Liège, Hainaut occidental, Verviers, Région du Centre, Hainaut et Namur) **puisse décider au sein de son CA ou de son Comité de Pilotage de la personne qui pourra représenter le secteur assuétudes au sein du Comité de Réseau 107** en tenant compte des spécificités locales et en bonne intelligence avec le projet 107 concerné. (Les coordinateurs 107 sont informés de cette nouvelle exigence).

Lorsque votre représentant du secteur assuétudes aura été désigné, veuillez nous en informer et nous communiquer ses coordonnées.

Frédéric et moi restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,

Delphine
Coordinatrice RAMBo ASBL
Réseau Assuétudes Mons Borinage

HELLEMANS